

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

LUCIEN MARCH

Les salaires et la durée du travail dans l'industrie française

Journal de la société statistique de Paris, tome 39 (1898), p. 333-347

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1898__39__333_0

© Société de statistique de Paris, 1898, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

LES SALAIRES ET LA DURÉE DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE FRANÇAISE (1).

Dans une séance précédente, M. Moron, Directeur de l'Office du travail, en déposant sur le bureau de la Société le 4^e et dernier volume des résultats de l'enquête sur les salaires et la durée du travail dans l'industrie française (2), a rappelé dans quelles conditions cette enquête a été organisée et comment elle a été conduite. Je n'y reviendrai donc pas.

Sur l'enquête principale auprès des chefs d'entreprise se sont greffées des enquêtes accessoires sur les salaires, sur le prix des denrées et le coût de la vie : on a questionné les syndicats, les conseils de prud'hommes, les maires, les établissements publics tels que hospices, collèges, etc., les sociétés coopératives.

Il a été possible, par suite, de procéder à l'étude comparative des salaires, en contrôlant les uns par les autres des chiffres provenant de sources diverses, et de rapprocher le salaire nominal du coût des principaux objets nécessaires à la vie.

Je vais essayer de résumer en peu de mots les principaux résultats de l'enquête, en commençant par les quelques données générales qui ont trait au nombre et à la constitution des entreprises étudiées.

(1) Communication faite à la Société de statistique de Paris dans la séance du 20 juillet 1898.

(2) Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes (Office du travail). — *Salaires et durée du travail dans l'industrie française* :

Tome I^{er} : Seine. 1 vol. in-8° de 611 pages (1893); — Tomes II et III : Départements. 2 vol. in-8° de 760 et 648 pages (1894 et 1895); — Tome III : Annexe. Manufactures de l'Etat et chemins de fer. 1 vol. in-8° de 164 pages (1896); — Tome IV : Résultats généraux. 1 vol. in-8° de 574 pages (1897); — Album graphique. 29 pages in-8° (1897).

I.

L'enquête a porté sur 2 957 établissements de l'industrie privée (sans les entreprises de transport). En comprenant les entreprises de transport et celles administrées par l'État ou les communes, elle a englobé 674 000 personnes, soit le tiers au moins du personnel de la grande ou moyenne industrie. On s'est d'ailleurs efforcé d'atteindre surtout les entreprises importantes.

Les établissements visités se répartissent en toutes les parties du territoire. Comme les entreprises soumises à la surveillance de l'État devaient naturellement répondre à l'enquête avec le plus de facilité, le nombre des ouvriers atteints a été surtout considérable dans les arrondissements miniers du Pas-de-Calais, du Nord, de la Loire, du Gard, de l'Allier, de Saône-et-Loire, de l'Aveyron. Les arrondissements de Lille, Nancy, Rouen, le Havre, Lyon, Grenoble ont également fourni à l'enquête une forte contribution.

Dans le département de la Seine, où les délégués de l'Office du travail pouvaient opérer dans les meilleures conditions, l'enquête a été très complète ; elle a atteint plus de 60 000 ouvriers.

D'une manière générale, les établissements observés étaient plus importants en province que dans le département de la Seine : 160 ouvriers et 130 chevaux-vapeur par établissement en province, au lieu de 125 ouvriers et 45 chevaux-vapeur dans la Seine. L'importance des entreprises dépend, d'ailleurs, surtout du genre d'industrie : c'est dans le groupe des mines de combustibles minéraux et dans celui des usines métallurgiques que l'on a relevé l'effectif ouvrier le plus considérable, les forces motrices les plus puissantes.

Il a semblé intéressant de comparer les deux facteurs qui concourent à l'œuvre de l'atelier : travail humain, travail des forces inanimées ; on a calculé dans ce but le rapport du nombre des chevaux-vapeur utilisés au nombre des ouvriers de l'usine.

On a compté ainsi, en moyenne 35 chevaux-vapeur par 100 ouvriers dans le département de la Seine, 85 chevaux-vapeur par 100 ouvriers dans les autres départements. Par rapport au nombre des ouvriers, c'est dans les industries de l'alimentation, telles que minoterie, sucrerie, distillerie, dans la papeterie, dans la métallurgie que les forces inanimées jouent le rôle le plus important. Ainsi, dans la minoterie et la sucrerie, on compte en moyenne plus de 400 chevaux-vapeur par 100 ouvriers.

Les entreprises ont pu être classées suivant la forme de la raison sociale. Comme on pouvait le prévoir, ce sont les sociétés anonymes qui possèdent les établissements les plus importants, ceux où les moteurs ont le plus de puissance.

Ainsi, parmi les établissements visités :

Ceux en société anonyme comptent en moyenne.	410 ouvriers et 400 chevaux-vapeur.
Ceux en nom collectif	155 — 120 —
Ceux appartenant à un seul propriétaire. . . .	70 — 40 —

Pour 100 ouvriers occupés, on compte environ :

100 chevaux-vapeur dans les sociétés anonymes;		
80	—	— en nom collectif;
60	—	chez les simples propriétaires

Ces chiffres confirment les changements de forme sociale habituellement exigés par l'accroissement des capitaux mis en œuvre.

Je terminerai ces généralités en signalant que l'ensemble du personnel soumis à l'enquête se décompose en : contremaîtres, 3 p. 100 ; ouvriers masculins, 71 p. 100 ; ouvrières, 18 p. 100 ; enfants et apprentis de l'un ou l'autre sexe, 8 p. 100.

Ces proportions varient d'ailleurs extrêmement suivant l'industrie. La proportion totale des femmes et des enfants est cependant la même dans le département de la Seine et dans l'ensemble des autres départements, soit un quart environ du personnel total.

Passons maintenant aux résultats immédiats de l'enquête, au triple point de vue de la durée du travail, de la stabilité de l'emploi et du salaire.

II.

En appelant nombre de jours de marche d'un établissement dans l'année, le nombre des jours pendant lesquels la production n'est pas entièrement suspendue, on peut dire qu'en général, sauf dans les usines à feu continu ou dans les industries intermittentes, le nombre des jours de marche est à peu près égal au nombre des jours ouvrables de l'année. C'est-à-dire qu'on chôme en principe les dimanches et jours fériés.

Il ne serait cependant pas tout à fait exact de confondre avec ce nombre de jours de marche le nombre moyen de journées de travail d'un ouvrier embauché toute l'année. Il faut tenir compte, en effet, des jours de maladie, des absences régulières. L'enquête a montré qu'on pouvait évaluer à 5 p. 100 le déchet qui en résulte, en sorte que si, moyennement, les ateliers sont ouverts à peu près 305 jours par an, on ne doit compter que 290 journées de travail par unité de l'effectif ouvrier.

Quelle est la longueur de la journée de travail ?

On a demandé d'abord quelle était la durée normale, habituelle. Dans le département de la Seine, celle-ci est presque toujours de 10 ou de 11 heures. En province, près d'un quart des établissements font 12 heures.

On trouve même encore en province des établissements faisant normalement plus de 12 heures ; la proportion en est de 3 p. 100, ne comprenant guère que de petits établissements. Dans 6 p. 100 des établissements de province, la journée est inférieure ou égale à 9 heures ; ceux-là sont, au contraire des précédents, de grands établissements, les courtes journées sont en effet surtout pratiquées dans les exploitations minières, métallurgiques, ou les grandes verreries.

Un repos d'une heure au moins coupe toujours en deux la journée de travail ; il est même de plus d'une heure dans les deux cinquièmes des établissements.

S'il est intéressant de connaître la longueur de la journée normale, on ne peut

néanmoins s'en tenir à cette donnée : au cours de l'année, on relève en effet très fréquemment des régimes de durée de travail différents ; souvent, par exemple, il y a régime d'été et régime d'hiver. Afin de déterminer la durée effective du travail journalier, on a demandé aux industriels de spécifier les divers régimes pratiqués au cours de l'année, en indiquant le nombre de semaines pendant lesquelles chacun de ces régimes avait fonctionné. On a pu, ensuite, à l'aide des renseignements recueillis sur ce point, calculer le nombre approximatif des journées de différentes durées, proportionnellement au nombre des ouvriers à chaque époque, et en déduire la durée moyenne du travail journalier.

En moyenne, la longueur de la journée réelle de travail, repos déduits, peut être évaluée à 10 h. 1/2, et les deux tiers des journées sont de 10 ou de 11 heures. La durée moyennement la moins longue s'observe dans les mines de combustibles ; la plus longue, dans le groupe des industries textiles.

On s'est préoccupé encore de la régularité de la journée de travail. Pour l'étudier, on a d'abord calculé la variation de longueur, au cours de l'année, de la journée de travail en régime général, c'est-à-dire l'écart entre les longueurs extrêmes de ce que l'on regarde communément comme la journée de travail de l'atelier.

Dans l'ensemble des établissements, plus de moitié n'ont qu'un seul régime de travail, toute l'année, et les trois quarts des ouvriers atteints par l'enquête bénéficient de cette régularité. Une variation de plus de deux heures n'affecte pas le dixième des ouvriers.

Mais il y a des irrégularités très passagères qui se traduisent par des heures supplémentaires. Les heures supplémentaires sont d'un usage assez fréquent à époques variables suivant les besoins. Cependant, d'après les déclarations des chefs d'entreprise, dans plus de moitié des établissements atteints par l'enquête on ne fait jamais d'heures supplémentaires. Parmi les établissements où l'on en fait, un cinquième environ les paient à un taux supérieur au taux normal.

Quant au travail de nuit, on l'a rarement observé en dehors des usines à feu continu où, nécessairement, les équipes se succèdent sans interruption. Sur 2 500 établissements, on n'en a relevé qu'une soixantaine où l'on fasse travailler toute la nuit, soit tous les ouvriers une partie de l'année, soit certains ouvriers tels que les chauffeurs de fours, toute l'année.

Après avoir déterminé le nombre des heures de travail effectuées au cours de l'année par l'ensemble des ouvriers, il n'est pas sans intérêt d'obtenir un aperçu, même grossier, de la manière dont ces heures se répartissent entre les divers ouvriers. Tous ne font pas le même nombre de journées, et cela pour deux raisons principales. D'abord le nombre des emplois peut n'être pas invariable au cours de l'année ; en second lieu plusieurs personnes peuvent se succéder au même emploi.

Pour étudier les fluctuations du nombre des emplois, on a relevé mois par mois, dans chaque établissement, le nombre des ouvriers.

En totalisant les effectifs de tous les établissements qui exercent la même industrie, pour chacun des mois de l'année, on a pu construire un diagramme représentatif de la variation du personnel de chaque industrie au cours de l'année, obtenir une image des mortes-saisons et des périodes de pleine activité.

Ainsi, les fluctuations sont surtout considérables dans certaines industries de

l'alimentation ou du bâtiment ; elles sont très faibles dans d'autres groupes, tels que celui des industries textiles.

En dépit des fluctuations particulières que l'on observe ainsi dans les diverses industries, la courbe se nivelle lorsqu'on totalise à chaque mois le personnel de toutes les industries. L'année de l'enquête, on a pu observer, de janvier à décembre, un léger progrès du nombre des ouvriers des établissements visités. Si l'on fait abstraction de ce progrès, on constate que, dans l'ensemble de ces établissements, toutes industries réunies, le chiffre du personnel total demeure à peu près constant au cours de l'année.

En résulte-t-il que tout ce personnel soit effectivement occupé toute l'année ? Il faudrait pour cela que l'ouvrier contraint au chômage dans une industrie en morte-saison pût immédiatement trouver à s'embaucher dans une autre. En dehors de certains cas particuliers, cela n'est généralement pas possible ; on ne change pas si facilement de métier, à moins qu'il ne s'agisse d'adopter la profession la plus encombrée de toutes, celle de manœuvre, désignation qui s'applique à l'absence de métier proprement dit.

Mais il y a plus. Si l'on considère les établissements industriels, non plus groupés par industrie, mais individuellement et que, pour chacun d'eux, on relève l'écart entre l'effectif maximum et l'effectif minimum au cours de l'année, on constate que, proportionnellement au nombre des ouvriers, cet écart est en moyenne supérieur à l'écart observé par industrie. Moyennement, si l'on représente par 100 l'effectif moyen d'un quelconque des établissements atteints par l'enquête, l'effectif maximum est égal à 110, l'effectif minimum à 91 ouvriers. Par conséquent, le nombre des ouvriers occupés toute l'année ne peut être supérieur à 91.

Ainsi, le personnel des ateliers ne peut être entièrement stable, en raison des fluctuations auxquelles est soumis, dans chaque atelier, le nombre des places disponibles.

Son instabilité est d'ailleurs plus grande que celle qui résulte des seules fluctuations du nombre des places. En effet, très souvent, plusieurs ouvriers se succèdent au même poste, au cours de l'année, en raison des départs volontaires ou forcés. Afin d'avoir un aperçu de cette instabilité, on a demandé à chaque industriel combien d'ouvriers avaient passé par son établissement au cours de l'année. On a pu constater ainsi qu'en moyenne, pour un effectif moyen de 100 ouvriers, 135 à 140 ouvriers se succèdent dans l'établissement.

Pour 100 ouvriers présents, il y en a donc eu au plus 40 qui ont été embauchés au cours de l'année pour en remplacer d'autres, c'est-à-dire que la population fixe de l'atelier se compose d'*au moins* 60 ouvriers.

Tout à l'heure, nous avons dit qu'elle était *au plus* de 91 ouvriers ; on peut admettre provisoirement qu'elle représente 75 p. 100, soit les trois quarts, de l'effectif moyen.

D'après les évaluations fournies par les syndicats ouvriers, le chiffre de la population ouvrière totale, pour un effectif moyen de 100 ouvriers, pourrait être fixé à 115. Si l'on accepte ces évaluations, les trois chiffres à mettre en présence sont les suivants :

Au total.	115 ouvriers.
Présents en moyenne à l'atelier . . .	100 —
Occupés toute l'année	75 —

Les ouvriers occupés toute l'année d'une manière permanente composeraient donc les deux tiers de la population totale (75 : 115) et ceux occupés seulement temporairement un tiers. Les premiers seuls accomplissent 295 journées par an (305 moins les journées de maladie). Quant à la population flottante, les ouvriers qui la composent effectueraient en moyenne 170 journées par an.

A la vérité, il s'agit ici du nombre des journées que l'ouvrier trouve à effectuer dans son industrie principale. Mais, au moins en province, il peut souvent s'occuper à des travaux accessoires, tels que la culture, et augmenter ainsi le nombre des journées productives.

III.

Nous arrivons maintenant à l'objet principal de l'enquête, à la détermination du salaire en argent.

Le salaire a été étudié d'abord par établissement, en groupant autour d'une seule moyenne tous les ouvriers de l'établissement (en distinguant hommes, femmes et enfants), puis par spécialité professionnelle, en groupant les ouvriers de certaines professions bien définies, quel que soit l'atelier où ils soient occupés.

La moyenne des salaires, toutes catégories réunies, est très variable suivant l'industrie. La nature de l'industrie, si l'on tient compte de toutes les circonstances qui lui donnent une détermination précise : genre d'objets fabriqués ou de travaux exécutés, procédés de travail, fini plus ou moins grand des produits, a l'influence la plus marquée sur le taux des salaires.

Je n'entreprendrai pas de donner ici une nomenclature de chiffres ; voici seulement quelques traits généraux.

Les salaires moyens les moins élevés sont ceux des industries de simple préparation telles que : industries de l'alimentation, industries chimiques, industries textiles proprement dites, préparation des peaux et cuirs, tandis que les salaires s'élèvent au fur et à mesure que les travaux de façonnage et de finissage prennent un plus grand développement. Constituée au point de vue de la valeur comparative des salaires, l'échelle des industries n'est, d'ailleurs, pas la même en province et à Paris. Cela tient à ce que les objets fabriqués dans certaines industries parisiennes ont un fini ou des qualités d'art qui exigent l'emploi d'un personnel de choix.

Dans une même industrie et au même endroit, on a souvent observé que, d'un établissement à l'autre, la moyenne générale des salaires varie peu : cela tient évidemment à l'existence en un lieu déterminé d'un prix courant des produits et d'un prix courant des salaires. Toutefois, il y a à la règle d'assez nombreuses exceptions. On doit admettre, par suite, qu'en dehors des influences économiques générales, la direction même imprimée aux entreprises a une certaine influence. Elle peut intervenir déjà d'une façon heureuse pour assurer la régularité de l'emploi, amortir les à-coups dans l'exécution des commandes, s'assurer, en lui donnant confiance, un personnel de choix ; elle peut encore combiner les modes de travail les plus propres à accroître l'effet utile et permettre à l'ouvrier de recevoir la plus forte rémunération possible pour chaque heure de travail accomplie.

En étudiant le salaire non plus par industrie ou par établissement industriel,

mais par spécialité professionnelle, par spécialité de travail dans un même atelier, on a pu remarquer que le salaire n'est pas toujours, comme on pourrait le penser, en rapport étroit avec les qualités professionnelles dont l'ouvrier doit faire preuve, avec la longueur ou les difficultés de l'apprentissage. La productivité du travail intervient dans une certaine mesure, et un simple manoeuvre conduisant sans difficulté une machine à grand rendement gagne parfois beaucoup plus que tel ouvrier qui n'a acquis la connaissance de son métier qu'au prix d'un long apprentissage. Il en est ainsi surtout si l'apprentissage n'a d'autre but que de permettre à l'ouvrier d'effectuer un genre de travail qui sera ensuite toujours à peu près le même : tel est le cas pour un cordonnier, un tisserand.

Les facultés rares, l'effort exceptionnel et constamment renouvelé assurent à l'ouvrier un salaire particulièrement élevé. Le coltineur qui porte des sacs de sucre de 100 kilogr. gagne deux fois plus que celui qui ne porte habituellement que des sacs de charbon de 50 kilogr. Un graveur, un habile décorateur gagneront aisément 20 fr. par jour à Paris, mais ce sont de véritables artistes. Sans nous écarter du travail manuel proprement dit, un forgeron au marteau-pilon qui associe à la puissance d'une machine de rares qualités d'intelligence, de coup d'œil, de force, gagnera jusqu'à 25 fr. par jour.

Au contraire, le caractère répugnant ou dangereux de la besogne à accomplir ne semble pas avoir d'influence bien sensible sur sa rémunération.

L'enquête a ainsi confirmé l'extrême complexité des circonstances qui influent sur le taux des salaires ; l'étude scientifique de ces circonstances au moyen des résultats de l'enquête se heurte d'ailleurs à bien des difficultés : ce n'est pas une des moindres difficultés que celle de bien définir l'industrie ou la spécialité de travail étudiée, car, en ces matières, le même vocable s'applique souvent à des fonctions assez diverses.

La comparaison du salaire des hommes et de celui des femmes est facile. Dans l'ensemble, les femmes gagnent environ moitié de ce que gagnent les hommes. Bien entendu, les travaux exécutés ne sont généralement pas les mêmes. Mais, d'autre part, lorsqu'il s'agit du même genre de travail, on n'a observé l'application du principe : « A travail égal, salaire égal », que dans une industrie, la taille des pierres précieuses.

Les observations qui précèdent sont basées sur des moyennes : on ne s'est pas contenté de moyennes dans l'enquête. Outre que pour chaque catégorie d'ouvriers on a indiqué, à côté du salaire moyen, les salaires minimum et maximum dans la catégorie considérée, on a pu obtenir pour un certain nombre d'ouvriers leur répartition suivant les divers taux de salaire. En particulier, on a obtenu cette répartition pour les ouvriers payés au temps passé, pour le personnel ouvrier des manufactures de l'État et des compagnies de chemins de fer.

D'une manière générale, quelle que soit l'industrie considérée, la répartition semble peu différente quand on mesure les salaires en prenant pour unité le salaire moyen dans chaque groupe d'ouvriers considéré : 85 p. 100 des ouvriers dont on a pu étudier la répartition travaillent à un taux de salaire qui varie dans une amplitude autour de la moyenne à peu près égale aux trois quarts du taux moyen.

En recourant à d'autres groupes formés à d'autres époques ou en d'autres pays, j'ai montré ici même (1) que cette observation pouvait être généralisée.

Sur quelle base le salaire est-il habituellement établi? Le plus généralement il est réglé au temps passé; c'est le cas pour les deux tiers du personnel atteint par l'enquête; pour l'autre tiers le travail est donné aux pièces, à la tâche.

Il semblerait que le travail aux pièces, augmentant la productivité, devrait toujours être favorable à l'existence de salaires élevés. Il n'en est pas *toujours* ainsi. Dans les fabrications courantes, qui demeurent les mêmes depuis longtemps, il n'y a en général pas de différence entre le prix payé aux pièces et le prix payé à la journée pour le même travail; parfois les ouvriers à la journée gagnent plus que ceux aux pièces, en raison des qualités spéciales qu'on réclame d'eux.

Quoi qu'il en soit, le travail aux pièces semble, au total, avantageux au point de vue du salaire des ouvriers. Ainsi, dans le département de la Seine, la moyenne des salaires de l'ensemble des ouvriers payés au temps passé est un peu inférieure à la moyenne des salaires de l'ensemble des ouvriers.

Dans un grand nombre d'établissements les salaires se trouvent modifiés par des institutions que nous allons passer rapidement en revue.

Le système des *amendes* a été déclaré réglementaire dans 22 p. 100 des établissements de province occupant 47 p. 100 des ouvriers étudiés; dans le département de la Seine par 6 p. 100 des établissements occupant 13 p. 100 des ouvriers seulement.

Les *subventions en nature* gratuites existent, en général, là où l'établissement produit des objets de consommation domestique, tels que charbon, bois, liquides, etc. 17 p. 100 des établissements de province donnent de ces subventions. Dans les maisons importantes, il arrive souvent que le charbon au moins est livré aux ouvriers au prix d'achat.

Les *primes à l'ancienneté* sont très rarement en usage.

Les *gratifications* notables, les sommes distribuées comme *participation aux bénéfices* ne semblent pas non plus être d'un usage fréquent, surtout en province. Parmi les 2 957 établissements privés visités, en dehors des coopératives de production, on en a relevé 10 ayant institué la participation effective des ouvriers à leurs bénéfices, avec publicité ou contrôle possible des bilans. 110 autres établissements, il est vrai, ont institué une participation réglementée ou distribuent régulièrement des gratifications d'une assez grande importance.

L'*assurance contre les accidents* est en fait très répandue, et est généralement pratiquée partout où il existe un *risque professionnel* notable.

Plus de moitié des ouvriers englobés par l'enquête sont affiliés ou peuvent s'affilier à des *caisses de secours* spéciales aux établissements dont ils font partie. Comme, en dehors de là, beaucoup d'autres ouvriers, ceux des villes tout au moins, sont affiliés à des caisses de secours mutuels, on voit que les idées de mutualité sont mises en pratique, sur une très large échelle, en ce qui concerne les secours de maladie.

Quant aux *retraites*, on ne compte guère que 2 à 3 p. 100 des établissements

(1) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, année 1898, pages 193 et 241.

observés qui aient organisé des caisses de retraite, et, d'une manière générale, on ne doit guère compter plus de 10 p. 100 des ouvriers d'industrie pour lesquels il y ait chance de retraite, par le fait de versements des chefs d'entreprise.

Tel est le résumé succinct des résultats de l'enquête proprement dite.

IV.

Le compte rendu de l'Office du travail ne s'est pas borné à ces constatations. On s'est efforcé, de plus, de rechercher quels rapports pouvaient être établis entre les données fondamentales de l'enquête, durée du travail, salaires, et d'autres éléments actuels tels que l'importance des établissements, leur situation géographique, le prix des subsistances et le coût de la vie, ou bien les éléments analogues recueillis aux époques antérieures.

En premier lieu, quelle est l'influence, sur les conditions du travail, de l'importance des établissements ? Pour ceux que l'enquête a étudiés, on a pu remarquer, qu'en général, dans les établissements très importants, la stabilité de l'emploi est mieux assurée, la durée du travail tend à être plus courte et plus régulière, les salaires sont plutôt plus élevés.

Afin de dégager le mieux possible les conditions du travail des influences qui tiennent à la situation géographique, à la situation dans des agglomérations plus ou moins importantes, on a constitué, dans chaque industrie, des groupes d'établissements situés dans la même région et dans des localités de population peu importante. Puis, dans chacun de ces groupes, on a étudié la stabilité de l'emploi, la durée du travail, les salaires, suivant que les établissements sont plus ou moins importants. C'est ainsi qu'ont paru se dégager les conclusions précédentes, que nous pouvons illustrer par quelques chiffres applicables à l'ensemble des groupes formés avec les établissements de province.

Établissements suivant le nombre des ouvriers.	Variation proportionnelle de l'effectif ouvrier.	Durée moyenne de la journée de travail.	Variation de la durée de la journée de travail.	Salaires par 10 heures.
—	—	—	—	—
De 1 000 ouvriers et plus	10	9 1/4	très faible.	4,45
De 500 à 1 000 ouvriers	12	10 3/4	1/4 d'heure.	3,80
De 100 à 500 —	18	10 3/4	3/4 —	3,85
De 25 à 100 —	34	10 3/4	3/4 —	3,55
De moins de 25 —	33	11	3/4 —	3,55

Un second point, sur lequel il était intéressant d'obtenir quelques éclaircissements, est la dépendance qui existe vraisemblablement entre le salaire et la situation géographique ou bien l'importance de la localité où l'usine se trouve située.

L'enquête n'ayant porté que sur une partie seulement des établissements industriels, sans répartition bien régulière aux différents points du territoire, il n'a pas été possible de se baser exclusivement sur ses résultats. On s'est servi, en outre, des chiffres fournis par les conseils de prud'hommes, auxquels ont été adressés des questionnaires analogues à ceux que l'on envoyait autrefois aux maires. Grâce à la combinaison de ces données, on a pu classer les départements suivant le taux du

salaire, soit du manœuvre, soit de l'ouvrier de métier courant, tel que maçon, menuisier, maréchal ferrant, etc.

Les classements ainsi obtenus présentent bien des anomalies et ne sauraient être regardés comme rigoureux, puisque, indépendamment de l'incertitude des chiffres de salaires moyens pris comme indices, on n'a pas tenu compte du nombre réel des ouvriers dans chaque catégorie étudiée.

Cependant, le cartogramme, dressé d'après les indications qui en résultent, fait ressortir, ainsi qu'on devait s'y attendre, l'élévation des salaires dans les grandes vallées et sur les côtes; au contraire, les salaires les plus réduits, dans les régions montagneuses, telles que celles qui vont du plateau central aux Pyrénées, celles de Bretagne, avec augmentation progressive à mesure que l'on descend des plateaux. Toutefois, dans la région des Alpes, dans celles des Vosges, du Jura, les salaires sont certainement plus élevés que dans les autres régions montagneuses; il ne faudrait donc pas supposer qu'il existe une relation simple entre le taux des salaires et l'altitude ou la situation géographique; trop d'influences diverses entrent en jeu. La relation qui existe entre le taux des salaires et la population de la localité n'est pas simple non plus. Les salaires s'élèvent dans les grandes villes et dans leur voisinage, c'est tout ce qu'il est permis de constater.

On constate des relations non moins certaines entre les salaires et la densité de la population ou la proportion de la population urbaine à la population totale; il en existe encore entre ces éléments et le prix des subsistances, le prix des loyers. L'Office du travail a rassemblé de nombreux chiffres relatifs à ce que l'on appelle le coût de la vie.

Pour apprécier le prix des loyers, on s'est servi de l'importante enquête sur la propriété bâtie organisée, pour l'année 1889, par l'Administration des contributions directes. Cette enquête a fait connaître, pour chaque département, la valeur locative moyenne, soit par imposé, soit par habitant, des locaux destinés à l'habitation.

Pour évaluer le prix des subsistances, des questionnaires ont été adressés par l'intermédiaire des préfets et des maires aux établissements publics, hospices, collèges, etc. Les réponses à ces questionnaires ont fait connaître les prix pratiqués dans les adjudications pour un certain nombre d'objets de première nécessité.

Ces prix sont évidemment plus faibles que les prix au détail; cependant, on s'en est servi pour comparer le coût de la vie aux différents points du territoire; on peut admettre, en effet, que la différence entre les prix de gros et les prix de détail n'a pas de liaison avec la situation géographique.

Enfin, on a demandé aux conseils de prud'hommes, sur le questionnaire relatif aux salaires, d'indiquer le prix de pension habituellement payé par les ouvriers de la localité vivant seuls.

A l'aide de ces divers éléments il a été possible de traiter deux questions nettement différentes :

1° Comment varie, aux différents points du territoire, la dépense qu'entraîne un genre d'existence déterminé, *le même en tous les points*;

2° Comment varie la dépense qu'entraîne, en chaque point, le genre de vie qui y est *habituel* pour les ouvriers.

En réalité, on n'a guère fait entrer en compte que le logement et la nourriture.

En admettant que les prix de pension dans les chefs-lieux de département constituent des indices satisfaisants des prix payés dans les départements entiers, la liste des prix de pension fournit la réponse à la seconde question : coût du genre de vie habituel en chaque région.

Pour répondre à la première, on a supposé un genre de consommation uniforme déterminé d'après des budgets de familles ouvrières et on a appliqué aux quantités consommées les prix unitaires fournis par l'enquête auprès des établissements publics. On y a ajouté la valeur du logement évaluée d'après l'enquête sur la propriété bâtie.

En fait, le budget d'une famille ouvrière d'un nombre déterminé de personnes est une chose très variable. En particulier, un élément important de ce budget, la consommation de pain, varie dans une très large mesure. Aussi a-t-on pris pour base des calculs deux budgets ne différant que par la quantité de pain consommée dans l'année.

En résumé, après toutes ces évaluations, que l'on s'est efforcé d'établir de la manière la plus rationnelle, on a pu classer les départements :

- 1° Suivant le taux du salaire des manœuvres;
- 2° Suivant le taux du salaire d'un ouvrier de métier courant;
- 3° Suivant le coût d'un genre uniforme de consommation, avec forte ou faible consommation de pain;
- 4° Suivant le prix habituel du logement et de la nourriture de l'ouvrier qui vit seul;

Et l'on a rapproché ces classements des suivants :

- 5° Suivant la densité de la population;
- 6° Suivant le rapport de la population urbaine à la population totale;
- 7° Suivant la valeur locative moyenne par imposé;
- 8° Suivant la valeur locative moyenne par habitant.

Les classements suivant le taux du salaire ou suivant le coût de l'existence ne peuvent, ainsi qu'il a déjà été dit, être regardés comme rigoureux. D'autre part, la comparaison des départements aux divers points de vue qui viennent d'être énumérés, peut être troublée par d'autres influences : ainsi la prédominance dans tel ou tel département de tel genre d'industrie.

On doit donc, pour arriver à faire ressortir des rapports entre ces divers éléments, procéder à des groupements.

L'Office du travail a partagé les départements en 7 groupes, numérotés de 1 à 7 dans l'ordre de décroissance du salaire.

Le premier groupe, à salaire le plus élevé, ne comprend que le département de la Seine; le second, que le département de Seine-et-Oise; le septième et dernier est composé de départements montagneux de la Bretagne, du Centre, des Pyrénées.

Pour chaque groupe, on a calculé les moyennes des indices qui ont servi à classer les départements à chacun des points de vue considérés.

Représentons par 100 l'indice ainsi calculé pour le département de la Seine, quel que soit le point de vue considéré, et nous obtenons le tableau suivant :

TABLEAU.

Groupes de départements.	Densité de la population.	Rapport de la population urbaine à la population totale.	Valeur locale moyenne		Salaires ordinaires		Dépense d'une famille pour logement et nourriture		Prix de pension habituel de l'ouvrier seul.
			par impose.	par habitant.	du manœuvre.	de l'ouvrier de métier courant	avec forte consommation de pain.	avec faible consommation de pain.	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1 (Seine).	100	100	100	100	100	100	100	100	100
2 . . .	1,70	39	37	63	72	91	91	91	100
3. . . .	1,60	50	23	35	67	60	77	74	83
4. . . .	1,15	37	16	24	60	53	75	72	75
5. . . .	0,89	29	13	20	55	52	75	67	76
6. . . .	0,92	24	11	16	50	47	71	68	68
7. . . .	0,88	18	9	12	44	41	72	68	52

Presque tous ces chiffres varient dans le même sens d'un groupe à l'autre ; on peut donc conclure qu'ils sont, dans une certaine mesure, liés entre eux.

On observera aussi que du groupe à salaire le moins élevé (7) au groupe à salaire le plus élevé (1), l'augmentation du taux de salaire est proportionnellement plus forte que l'accroissement du coût de l'existence. Ceci explique, dans une certaine mesure, l'afflux des ouvriers vers les grands centres.

On a remarqué, enfin, sur l'ensemble des départements, que la somme dépensée par l'ouvrier seul pour la nourriture et le logement (prix de pension) représente sans doute à peu près 60 p. 100 de son salaire, en admettant qu'il soit occupé toute l'année.

V.

Après avoir donné un aperçu des rapports qui doivent exister entre les divers résultats de ses enquêtes — rapports que d'autres chercheurs pourront approfondir, — l'Office du travail s'est proposé de rapprocher ces résultats de ceux des enquêtes antérieures.

On a pris, comme termes de comparaison, les enquêtes générales de 1840-1845, de 1860-1865 et l'enquête de 1853 auprès des établissements hospitaliers. De plus, on a utilisé les statistiques annuelles du service des mines, les séries de prix et les réponses des maires aux questionnaires qui leur ont été adressés à diverses époques.

Faute de renseignements précis, dans le passé, sur la durée du travail et les chômages, il a fallu laisser de côté cette partie importante de l'étude comparative des conditions du travail, se borner à comparer les salaires et le coût de l'existence.

Encore, en raison de la précision insuffisante des méthodes d'investigation, ne peut-on accorder grande confiance aux rapports particuliers que l'on peut établir, par exemple, entre les salaires, aux diverses époques, dans une industrie ou une profession particulière. En ces matières, il faut opérer par grandes masses et parvenir à des résultats à peu près concordants, par des voies différentes, pour être autorisé à formuler des conclusions.

Voici le tableau qui groupe de la façon la plus saisissante le plus grand nombre d'éléments de comparaison. Sur ce tableau, on a représenté par 100, dans chaque groupe d'ouvriers, le salaire actuel.

Désignation.	1831-1833.	1810-1815.	1853.	1860-1815.	1874.	1883.	1871-1893.
Ensemble des ouvriers. (Enquêtes industrielles.)	»	52	»	69	»	»	100
Maçon (province)	43	»	52	»	78	»	100
Terrassier (province).	»	»	49	»	80	81	100
Charpentier (province)	45	»	51	»	80	92	100
Peintre (province)	»	»	52	»	76	90	100
Ensemble de neuf catégories d'ouvriers (province) . . .	»	»	52	»	79	90	100
Ouvriers des mines de houille (toutes catégories réunies) .	»	50	52	62	85	91	100
Professions du bâtiment à Paris (d'après les séries de prix).	»	54	57	70	77	100	100
ÉVALUATION des coefficients normaux applicables aux diverses époques	46	52	52	68	80	91	100
DIFFÉRENCE entre les coefficients à deux époques successives.	6	0	16	12	11	9	
INTERVALLES des époques successives.	14	11	10	11	9	9	

On le voit, les salaires ont à peu près doublé depuis 50 ans et la hausse semble avoir été la plus rapide dans la période qui a suivi l'année 1853; on sait que cette période a été marquée par une hausse brusque et générale des prix.

La concordance des chiffres du tableau précédent donne confiance en la conclusion, mais, comme nous l'avons dit tout à l'heure, il ne faudrait pas accorder la même foi aux conclusions que l'on serait tenté de formuler quant au progrès des salaires dans telle ou telle industrie, telle ou telle profession. D'une industrie à l'autre, d'une profession à l'autre, les salaires ont-ils varié de la même manière depuis 50 ans ? Il faudrait, pour répondre à cette question, dans chaque cas particulier, une étude plus fouillée, moins sommaire, que celle que pouvait essayer l'Office du travail, et peut-être d'autres données.

De même, il est fort difficile d'apprécier si les diverses régions du territoire ont bénéficié de la hausse des salaires dans la même mesure. Pour le tenter, on a groupé les départements en 7 divisions d'après les chiffres de salaires relevés de 1840 à 1860, ainsi qu'on l'avait fait d'après les chiffres actuels. Les groupes ne sont pas identiques, soit à l'époque 1840-1860, soit à l'époque actuelle, mais les différences ne sont généralement pas très considérables, en sorte qu'aucune conclusion précise ne peut être formulée.

Certains faits particuliers méritent cependant d'attirer l'attention. Ainsi, les salaires semblent avoir progressé sensiblement plus dans le département de Seine-et-Oise que dans les autres départements. Cela tient, sans doute, au développement des moyens de communication avec Paris et des habitudes de villégiature. Le département des Bouches-du-Rhône, au contraire, semble avoir moins bénéficié que les autres de l'amélioration des salaires.

Il restait, enfin, à étudier les modifications qu'ont subies, depuis 50 ans, les conditions matérielles de l'existence.

Au point de vue du logement, on possède des chiffres remontant à 1841 et 1844, fournis par l'administration des contributions directes ou obtenus par enquêtes auprès des maires.

Au point de vue du prix des subsistances, l'Office du travail a utilisé l'enquête auprès des établissements hospitaliers, sur les prix payés par ces établissements de 1824 à 1855. Enfin, on a mis à contribution la remarquable étude de notre col-

lègue, M. Bienaymé, sur les prix payés par divers établissements publics de Paris, au cours du siècle (1).

A l'aide de ces éléments et de ceux qui ont été recueillis en 1893, auprès des hospices, collèges, etc., dans les divers départements, on peut évaluer la dépense à faire pour se procurer des quantités déterminées des denrées dont on connaît les prix. Quelles quantités choisir ? Afin de serrer de plus près la réalité, on les a fixées d'après les budgets ouvriers qui ont déjà servi à étudier les variations du coût de l'existence suivant les régions, en 1893.

Un de ces budgets de dépense, par exemple, nécessitant, en 1893, une dépense de 1 000 fr. (y compris le logement) n'aurait exigé que 800 fr., vers 1850. L'augmentation ressort ainsi à 25 p. 100.

La période antérieure à 1853, qui a servi de base à cette comparaison, est une période normale. Les années suivantes, 1854 et 1855, ont, au contraire, été des années d'excessive cherté. Si l'on prenait pour base les prix pratiqués durant ces deux années, on arriverait à cette conclusion que, même en tenant compte de la hausse des loyers (ceux-ci ont plus que doublé), la dépense d'une famille ouvrière pour se loger, se nourrir et se chauffer n'aurait pas augmenté. En réalité, cette dépense a subi de fréquentes fluctuations. Malheureusement, les enquêtes générales n'ont pas été assez fréquentes pour qu'il soit facile de suivre ces fluctuations pour la France entière.

A Paris, au contraire, grâce aux chiffres recueillis par M. Bienaymé, il est facile de suivre d'année en année les variations des dépenses d'alimentation d'une famille ouvrière qui conserverait toujours le même genre de vie.

Aux dépenses nécessitées par le logement, la nourriture, le chauffage, s'ajoutent les dépenses pour vêtements, objets mobiliers, etc. ; mais on entre, ici, dans le domaine des objets manufacturés, dont les prix, à service égal, n'ont généralement pas augmenté, beaucoup ont plutôt diminué.

En résumé, tout compte fait, on peut admettre qu'un genre d'existence conforme à celui de certaines familles ouvrières observées aujourd'hui nécessite une dépense qui ne doit pas dépasser de plus de 25 p. 100 celle qui aurait été nécessaire il y a une cinquantaine d'années. Durant la même période, nous avons vu que le salaire en argent avait à peu près doublé ; le salaire réel a donc, lui-même, largement augmenté.

On peut, maintenant, envisager la question à un autre point de vue, moins théorique, et se demander, non plus combien, aux diverses époques, coûte le même genre de vie, mais comment a varié la somme que l'ouvrier doit dépenser pour satisfaire aux nécessités premières de l'existence, en tenant compte des modifications survenues dans le genre de vie.

La question paraît, à première vue, très complexe. Toutefois, l'Office du travail a pu donner une idée de la réponse qu'il convient d'y faire en comparant les états de salaires fournis par les maires des chefs-lieux de département, par exemple en

(1) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, année 1895, p. 57 et 355 ; année 1896, p. 375, et année 1897, p. 83.

1853 et en 1892. Pour chacune des principales catégories d'ouvriers, ces états font connaître, à la fois, le salaire de l'ouvrier nourri et généralement logé, et le salaire de l'ouvrier non nourri, ni logé. La différence de ces deux salaires correspond évidemment à la dépense que, d'un commun accord, patrons et ouvriers regardent, à chaque époque, comme nécessaire pour loger et nourrir l'ouvrier seul.

On obtient ainsi un chiffre pour chaque département. L'Office du travail a remarqué que la moyenne de ces chiffres avait doublé de 1853 à 1892, c'est-à-dire qu'elle avait augmenté à peu près dans la même proportion que le salaire nominal.

En d'autres termes, on peut admettre que le logement et la nourriture intervenaient, dans l'emploi du salaire, exactement de la même manière il y a quarante ou cinquante ans et aujourd'hui.

En somme, à mesure que les salaires augmentaient, le genre de vie s'élargissait, même au seul point de vue de la satisfaction des nécessités premières de l'existence. Ou encore, à mesure qu'augmentaient, dans leurs diverses branches, la production industrielle, le commerce du pays, à mesure que se développait la consommation des principaux produits, que l'épargne et la mutualité prenaient un rapide essor, l'élévation du salaire réel démontrait que l'ouvrier est, pour une large part, à la fois auteur et bénéficiaire de ces mouvements.

Mais le passage d'une vie simple et assez indépendante à une vie plus complexe et plus disciplinée ne s'accomplit pas sans lutttes et sans efforts, en sorte que le sentiment de ces efforts fait parfois méconnaître la valeur du résultat économique

Lucien MARCH.